

**Séminaire régional «Résultats et redevabilité mutuelle –
Comment mettre en œuvre les engagements de Busan »,
21-23 Novembre 2012, Cotonou, Bénin**

Thématique 1 : Produire des résultats de développement : Succès

Domaine I - la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales de développement/réduction de la pauvreté axées sur les résultats

Le 16 mars 2011, le Gouvernement du Bénin a adopté sa Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté de troisième génération. Cette nouvelle stratégie qui couvre la période 2011-2015 ambitionne à l'horizon 2015, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement de base, de l'enseignement primaire et des soins de santé primaire, ainsi que des progrès significatifs au niveau des autres Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La SCRP 2011-2015 opérationnalise les Orientations Stratégiques de Développement du Gouvernement qui découlent d'une vision à long terme, Bénin Alafia 2025, formulée en 1998. Cette stratégie sert de base pour la définition des projets et programme qui doivent être cohérents avec elle.

Un cadre de programmation et de budgétisation accompagne la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté. Il s'agit du Programme d'Actions Prioritaires (PAP). C'est un ensemble d'actions hiérarchisées, chiffrées et assorties d'indicateurs de suivi et de résultats qui font l'objet de revues annuelles et d'examens sectoriels. Il contient les mesures et projets nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-2015. Tous les indicateurs de suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement y sont également intégrés.

Par rapport à la première génération de PAP, plusieurs améliorations ont été introduites : affinement de coûts, cohérence avec les budgets-programmes sectoriels, alignement des actions prévues avec les stratégies sectorielles.

Enfin, les axes opérationnels de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté prennent également en compte les questions transversales liées à l'environnement, aux droits humains et au genre.

Domaine II- La mise en place et l'utilisation de cadres de résultats qui incluent tant des indicateurs de résultat que de produit/réalisation.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la SCRP, il a été mis en place un cadre de mesure des résultats qui incluent les indicateurs d'impact et des indicateurs de résultats. Il s'agit du cadre de mesure des performances de la SCRP. Au total, une dizaine d'indicateurs d'impact et une centaine d'indicateurs de résultat ont été retenus pour le suivi de la SCRP (2011- 2015). Pour chaque indicateur, des valeurs cibles ont été définies en cohérence d'une part avec les objectifs de la SCRP, et d'autre part avec le cadre macroéconomique et budgétaire retenu pour la mise en œuvre de la stratégie.

Domaine III- Les processus de planification, de budgétisation, d'exécution sont orientés vers les résultats

Le Bénin a un Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) actualisé chaque année. Chiffré à partir de l'évaluation des besoins nécessaires à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté est opérationnalisée à travers le Programme d'Actions Prioritaires (cadre programmatique de la SCRP), les cadres de dépenses à moyen terme (global et sectoriel) et les budgets-programmes. La prise en compte de la gestion axée sur les résultats dans le processus budgétaire dénote d'un souci de performance qui sera renforcé avec l'adoption prochaine de la nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finances centrée sur la gestion axée sur les résultats..

Divers outils de planification sont également mis en place au niveau sectoriel, il s'agit du plan de travail annuel, du plan de passation des marchés, du plan de consommation des crédits, etc.

Domaine IV- le développement de modalités d'aide au développement qui utilisent les systèmes nationaux par exemple, aide budgétaire globale ou sectorielle, programmes sectoriels multi-donneurs, aide basée sur les résultats (décaissement ex-post sur la base de résultats constatés).

La mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté bénéficie de l'assistance des partenaires techniques et financiers sous forme d'appuis budgétaires. Cette assistance est consacrée par la signature le 04 décembre 2007 d'un protocole d'accord entre le Gouvernement un protocole d'accord sur les appuis budgétaires et huit partenaires techniques et financiers. Il s'agit de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Délégation de l'Union Européenne, le Royaume du Danemark, le Royaume des Pays-Bas, la Coopération Suisse, la France et la République Fédérale d'Allemagne. Le protocole d'accord relatif aux appuis budgétaires définit la cadre de travail en matière d'appuis budgétaires, notamment les engagements de chaque partie (Gouvernement, PTF).

La SCRP constitue ainsi le socle pour la mobilisation et la coordination des ressources extérieures et a permis notamment le renforcement de la coordination de l'aide basée sur les priorités nationales et le leadership du Gouvernement. Elle est également l'instrument de consolidation des approches programmes et des dispositifs communs de mise en œuvre de l'aide (Initiative Fast-Track pour le secteur de l'éducation ; Pot Commun Eau Potable dans le secteur de l'eau ; Fonds d'Appui au Développement des Communes ; etc.).

Il convient de mentionner que les décaissements effectifs des ressources associées à ces modalités d'aides sont subordonnés à l'atteinte des résultats sur des mesures et indicateurs pré- définies par les deux parties (Gouvernement et donateurs). Ces mesures et indicateurs sont généralement tirés du cadre de suivi des performances de la SCRP.

Il y a lieu de mentionner également que le Bénin a réaffirmé, dans son document de Politique Nationale de l'Aide au Développement (PNAD), la préférence déjà marquée dans la SCRP pour les apports sous forme (i) d'appui budgétaire général, (ii) appui budgétaire sectoriel ou ciblé et (iii) approche programme (basket fund, SWAP, etc.). Les types d'aide à réduire progressivement sont donc l'aide projet et l'assistance technique.

Domaine V : les pays partenaires et les donateurs travaillent conjointement au renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats :

Plusieurs partenaires assistent le Bénin dans le domaine du renforcement des capacités en matière de gestion axée sur les résultats. Ces interventions se font généralement dans le cadre du Plan d'Actions pour l'Amélioration du Système de Gestion des Finances Publiques. Le Plan a été élaboré par les Cadres de l'administration à partir de tous les documents diagnostics disponibles. Il accorde une place importante à la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances

publiques. Cette réforme qui vise entre autres à renforcer la culture de la gestion axée sur les résultats dans le processus budgétaire est soutenue par les PTF au moyen du projet d'appui conjoint ou d'autres formes d'assistance.